



Portfolio de base des services

Consultation ouverte: assistance fournie le même jour

Il existe la garantie d'assistance qui est fournie le même jour entre 8h et 20h (en jours de travail, aux patients avec des conditions aiguës qui nécessitent une résolution immédiate.

Recherchez l'utilisation de l'horaire de consultation ouverte de votre médecin de famille qui offre un horaire précis chaque jour, sans rendez-vous précédent pour ce service.

Si vous utilisez l'USF et votre médecin de famille se trouve absent, vous serez consulté par un médecin en consultation d'interchangeabilité.

L'équipe privilégiera que l'assistance soit toujours réalisée par le médecin de famille du patient durant son horaire de consultation ouverte.

La consultation ouverte devra avoir une durée d'environ 10 minutes, étant donné qu'elle vise à traiter une situation aiguë.

Les situations bureaucratiques ou de routine ne devront pas être observées durant la consultation ouverte.

Pour que tous les patients puissent avoir accès à une consultation le propre jour lors de maladies aiguës, n'utilisez pas la consultation ouverte pour:

- Montrer à votre médecin les examens qu'il a réquisitionné
- Renouveler des prescriptions
- Traiter de questions relatives aux documentations
- Résoudre des conditions non-aiguës
- Consultation de routine

Administration de thérapie ou de traitements

Les soins infirmiers (pansements, traitements et administration de thérapie) seront effectués avec un horaire préalablement marqué. Le premier soin infirmier sera le seul à pouvoir être fait sans marcation précédente. En situations normales pour l'administration des soins infirmiers, nous suggérons une durée

de 30 minutes comme délai d'attente maximum après l'horaire marqué pour le rendez-vous.

Programme de vaccination

Chaque fois que possible, la vaccination sera prévue le même jour des consultations de routine. Les vaccins qui ne coïncident pas avec les consultations doivent être programmés.

Il ne compétera pas à cette USF:

- Assistance en situations d'urgence et d'accidents. Dans ces cas, vous devrez vous diriger immédiatement à l'hôpital.
- Remplir des formulaires d'établissements privés.
- Transcription des examens médicaux demandés par la médecine du travail, l'assurance, l'hôpital ou par un médecin en consultation privée.
- Certificats pour les sports fédérés et les clubs sportifs.

Portfolio additionnel des services

Consultation de la cessation tabagique

Fonctionne les jeudis entre 9h et 12h et par indication de votre médecin de famille, en travail d'équipe médicale/infirmière.

(Version basée sur le décret 1368/2007 du 18 octobre)